

## LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP/RDP-3: LUNDI 13 MARS 2006

La troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CdP/RdP-3) s'est ouverte à Curitiba, au Brésil, lundi 13 mars. Le matin, les délégués ont entendu les déclarations liminaires et le rapport du Comité sur le Respect des Dispositions du Protocole, et ont abordé les questions d'organisation. Deux groupes de travail se sont réunis l'après-midi. Le Groupe de Travail I (GT-I) a examiné la question du Centre d'Echange d'Informations sur la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEIB) et ont détaillé les exigences en matière de documentation et d'identification des organismes vivants modifiés destinés à l'alimentation humaine et animale et à la transformation (Article 18.2(a)). Le Groupe de Travail II (GT-II) s'est penché, pour sa part, sur les questions de la création des capacités, des suivi, évaluation et communication des données et de la revue de l'efficacité du Protocole.

### PLENIERE D'OUVERTURE

Janio Pohren, Président du Service Postal Brésilien, et Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire Exécutif de la CDB, ont lancé la CdP/RdP-3 par une cérémonie d'émission d'un timbre commémoratif. Carlos Alberto Richa, Maire de Curitiba, a souligné que la CdP/RdP-3 et la CdP-8 allaient être le théâtre de débats cruciaux pour les pays en développement, mettant en relief l'importance des méthodologies d'identification des organismes vivants modifiés (OVM) et de la participation du public dans l'application du Protocole.

Roberto Requião, Gouverneur de l'Etat de Paraná (Brésil), a parlé des initiatives environnementales de Paraná et, notamment, d'un projet visant à servir des repas organiques à tous les enfants dans les écoles, et de la politique stricte suivie contre les organismes génétiquement modifiés (OGM), en particulier les graines de soja génétiquement modifiées, faisant état: des préoccupations de prévention des risques biotechnologiques; des avantages de marché accordés aux graines conventionnelles; et du souci d'éviter "l'esclavage en matière de production" des compagnies transnationales qui détiennent les brevets des graines génétiquement modifiées.

Fatimah Raya Nasron (Malaisie), Présidente de la CdP/RdP-3, a ouvert officiellement la réunion et a accueilli avec satisfaction l'occasion de résoudre les questions en suspens, par l'adoption des exigences détaillées en matière de documentation, requises pour les OVM destinés à l'alimentation humaine et animale et à la transformation (AHAT). Elle a également souligné que des efforts supplémentaires en matière de création des capacités sont nécessaires, pour permettre aux pays en développement de compléter leurs cadres nationaux dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques.

Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire Exécutif de la CDB, a retracé l'historique du Protocole et a invité les délégués à travailler à la promotion d'un nouveau partenariat stratégique entre les gouvernements, la société civile, les femmes, les collectivités locales, les communautés autochtones, la communauté scientifique et le secteur privé, pour s'assurer de la continuité et de l'efficacité du Protocole.

Elizabeth Mrema, au nom du Directeur Exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, a parlé du mandat du PNUE consistant à renforcer la création des capacités dans les pays en développement et dans les pays en transition économique, et a indiqué qu'une création des capacités répondant aux besoins des pays est une exigence cruciale pour s'assurer de l'application du Protocole.

Cláudio Langone, au nom de la Ministre Brésilienne de l'Environnement, Marina da Silva, a déclaré que les gouvernements ont la charge de la réglementation de la biotechnologie, mais qu'ils ont besoin de la coopération d'autres acteurs et, notamment, des scientifiques, des citoyens, des organisations non gouvernementales (ONG) et des médias. Il a souligné que le Brésil a intégré dans son cadre juridique les divers principes environnementaux internationaux, y compris le principe de prévention.

L'Autriche, au nom de l'Union Européenne et de la Bulgarie, Roumanie, Croatie, Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, et de la Serbie et Monténégro (UE), a appelé à une décision concernant l'Article 18.2(a) et a souligné l'importance du CEIB, de la création des capacités et de l'évaluation et de la gestion des risques. L'Ethiopie, au nom de l'AFRIQUE, a affirmé qu'un nouvel échec de l'effort visant à atteindre une décision au sujet de l'Article 18.2(a) équivaldrait à une "condamnation à mort du Protocole" et s'est déclaré confiant quant à la volonté du pays hôte et d'autres de prévenir un tel échec.

L'Equateur, au nom des pays d'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES (GRULAC), a déclaré que c'est là l'occasion d'aller de l'avant pour s'assurer de la protection de la biodiversité, du savoir traditionnel et de la nécessité de garantir une utilisation durable, au moyen de technologies écologiquement conviviales.

Le JAPON a parlé des avantages apportés par le Protocole, en particulier le CEIB, et a souligné le besoin d'accomplir des progrès sur la question des exigences requises en matière de documentation pour les OVM-AHAT, sur la base des échanges effectués lors des deux réunions précédentes de la CdP/RdP. Le MEXIQUE a parlé de la nécessité de faire plein usage et de renforcer les capacités du CEIB et d'optimiser l'utilisation des organes subsidiaires de la CDB. La CHINE a indiqué que l'efficacité du Protocole dépend de la manière dont ses dispositions sont appliquées, et a mis en relief le rôle: de la responsabilité et de la réparation; des exigences en matière de documentation, requises pour les OVM-AHAT; et de l'évaluation et de la gestion des risques. Le délégué des PHILIPPINES a accordé une priorité aux discussions sur la responsabilité et la réparation, la création des capacités et l'évaluation des risques.

**QUESTIONS D'ORGANISATION:** Les délégués ont adopté l'ordre du jour de la réunion et l'organisation des travaux, sans amendements (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/1 et Add.1/Rev.1). Ils ont élu Birthe Ivars (Norvège) et Orlando Rey Santos (Cuba), respectivement Président du GT-I et Président du GT-II, et Sem Shikongo (Namibie), Rapporteur.

**RAPPORT DU COMITE SUR LE RESPECT DU PROTOCOLE:** Le Président du Comité sur le Respect du Protocole, Veit Koester (Danemark) a présenté le rapport et les recommandations du Comité (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/2). Il a mis en lumière les difficultés posées par les caractères public et privé des réunions, selon le Règlement Intérieur, évoquant aussi la nécessité de remplacer ou de réélire les membres du Comité qui ont démissionné ou dont le mandat prend fin en 2006. La Présidente de la CdP/RdP-3, Raya Nasron a invité les groupes régionaux à désigner leurs représentants.

**GROUPE DE TRAVAIL I****CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES:**

Le Secrétariat a introduit le document concernant le fonctionnement et les activités du CEIB (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/3).

Le MEXIQUE, le PEROU et l'ARGENTINE ont appelé les parties et les Non Parties à soumettre toutes les données pertinentes. La NORVEGE, avec la SUISSE, a souligné la nécessité de renforcer la création des capacités dans le domaine de l'échange de données et, avec l'UE, dans le domaine des données concernant la détermination des risques. Le MEXIQUE a proposé que le CEIB intègre les données concernant le transit transfrontière des OVM-AHAT, y compris une référence à leur déterminant unique et à leur utilisation commerciale et à la vente. L'UE a souligné le besoin de traiter la question de l'interopérabilité du portail central.

Plusieurs parties ont apporté leur appui à l'idée de procéder à une revue du CEIB, à la CdP/RdP-4. Le BRÉSIL a demandé une identification des contraintes auxquelles les pays en développement sont confrontés. Le Nigeria, au nom de l'AFRIQUE, a mis l'accent sur les contraintes posées au niveau de l'infrastructure, de la collecte des données et des ressources humaines et, avec la CHINE et l'INDE, a appelé à une assistance de la part du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans la création des capacités. La NOUVELLE ZELANDE a accordé une priorité au financement de la formation d'analystes des risques.

Les délégués ont débattu du besoin de traduire les données du CEIB dans les langues des Nations Unies. Le FEM a précisé qu'il ne peut pas apporter son soutien à la traduction par le Secrétariat de la CDB, dans le cadre du règlement actuel. Un texte du Président sera élaboré pour rendre compte du débat.

**MANIPULATION, TRANSPORT, EMBALLAGE ET IDENTIFICATION:**

Le Secrétariat a introduit les documents pertinents (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/8, Add.1, Add.2 et UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/INF/3).

**Article 18.2(a):** Le Président du GT-I, Ivars, a rappelé que la CdP/RdP-2 n'avait pas réussi à parvenir à un accord sur les exigences détaillées en matière de documentation, requises pour les OVM-AHAT, dans le délai limite de deux ans, fixé dans le Protocole.

La MALAISIE, le PARAGUAY, l'UE et le PEROU ont appelé au maintien d'un équilibre entre les responsabilités des pays importateurs et des pays exportateurs, le CANADA demandant des éclaircissements sur ces responsabilités.

La NOUVELLE ZELANDE a fait part de ses réserves concernant les propositions qui risquent de modifier le champ de compétence du Protocole et a appelé à un régime de documentation sensé et facile à appliquer. Le BRÉSIL et le PEROU ont mis en garde contre l'imposition de règles complexes en matière de documentation, sans prévoir en parallèle une création des capacités nécessaires, le MEXIQUE soulignant la nécessité d'y intégrer des données détaillées et de mettre à jour, de manière régulière le CEIB. L'AFRIQUE a déclaré que les données devraient permettre l'évaluation des risques.

Au sujet des seuils, l'INDE a appelé à des lignes directrices, tandis que le PEROU et l'ARGENTINE ont suggéré que ces dernières soient déterminées à l'échelon national et au cas par cas. L'AFRIQUE a déclaré que les pays importateurs devraient établir des seuils pour la présence adventive. L'Australie et la COALITION INTERNATIONALE DU COMMERCE DES GRAINES ont exprimé leurs inquiétudes sur les implications sur le marché, de l'intégration de la notion de présence adventive dans les renseignements requis, et avec les ETATS-UNIS, ont précisé que la présence adventive ne devrait pas déclencher un besoin de documentation.

Le RESEAU TIERS MONDE, au nom des ONG, a déclaré que l'accord a accusé un long retard. Le SECRETARIAT de CODEX a parlé de ses activités dans le domaine de l'étiquetage, de l'analyse et de l'échantillonnage des OGM, de la traçabilité et de la présence adventive. Un groupe de contact coprésidé par François Pythoud (Suisse) et Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) a été établi.

**GROUPE DE TRAVAIL II**

**CREATION DES CAPACITES:** Le Secrétariat a introduit le rapport concernant l'état d'avancement de l'application du Plan d'Action de Création des Capacités, et le projet de plan d'action mis à jour (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/4 et Add.1). Hartmut Meyer (Allemagne) a présenté un rapport sur la deuxième réunion de coordination entre les gouvernements et les organismes chargés de la mise en application ou du financement des activités de création des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/INF/5). Jarle Harstad, du FEM, a

présenté un rapport sur l'assistance fournie par le FEM dans le domaine de la création des capacités. Sam Johnston, de l'Université des Nations Unies (UNU), a souligné le besoin de davantage de soutien de la part d'une large gamme de donateurs.

La Namibie, au nom de l'AFRIQUE, et la MALAISIE ont apporté leur appui au projet de plan d'action mis à jour. La NOUVELLE ZELANDE a mis en exergue les efforts fournis en faveur de la création des capacités et axés sur les pays en développement importateurs et exportateurs. La NORVEGE a encouragé le passage du stade de la planification à celui de l'application, et l'UE a mis l'accent sur l'établissement et l'application des cadres réglementaires nationaux. Le MEXIQUE a souligné la coopération Sud-Sud, et le JAPON a mis en relief l'importance de la continuité des partenariats.

**Fichier d'Experts:** Le Secrétariat a introduit le rapport concernant le fichier d'experts en matière de prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/COP-MOP/3/4/Add.2).

L'AFRIQUE a plaidé pour le renforcement du fichier, et la NORVEGE et la NOUVELLE ZELANDE ont déploré son utilisation modeste. L'UE a appelé à l'intégration d'experts en matière de contrôle de qualité, dans le fichier. La FONDATION POUR LA RECHERCHE ET LA REGULATION PUBLIQUES et la COALITION INDUSTRIELLE MONDIALE ont proposé un criblage indépendant des experts proposés pour le fichier, et le CAMEROUN, appuyé par le MEXIQUE, a mis en exergue le la souveraineté du droit de choisir les experts.

**SUIVI ET COMMUNICATION DES DONNEES:** Le Secrétariat a introduit l'analyse des données figurant dans les rapports intermédiaires nationaux (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/12). La NORVEGE a apporté son appui à l'idée de demander aux parties de soumettre leur premier rapport national régulier, au moins 12 mois avant la CdP/RdP-4. L'AFRIQUE, le BRÉSIL et l'URUGUAY ont souligné la nécessité de ressources financières pour l'élaboration de ces rapports.

**ÉVALUATION ET REVUE:** Le Secrétariat a introduit le document concernant le démarrage d'un processus d'évaluation de l'efficacité du Protocole (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/13).

L'AFRIQUE et CUBA ont apporté leur appui au projet de décision. L'UE, avec le BRÉSIL et le CANADA, a proposé une "légère revue," et avec le JAPON et l'EGYPTE, a suggéré que le Secrétariat procède à un collationnement des soumissions faites par les Parties, consacrées aux évaluations de l'efficacité, pour présentation à la CdP/RdP-4. Le CANADA, l'UNU et la FONDATION POUR LA RECHERCHE ET LA REGULATION PUBLIQUES ont proposé de permettre aux on parties et autres organismes à soumettre leurs vues. La NOUVELLE ZELANDE et la COLOMBIE ont déclaré que la revue devrait être reportée en attendant la disponibilité de davantage de données concernant l'application du Protocole. Le CAMEROUN, la NORVEGE et le MEXIQUE, contrés par CUBA et la SUISSE, ont préféré voir le travail de la revue être effectué plutôt par le Comité sur le Respect du Protocole, que par un groupe spécial d'experts techniques (GSET). CUBA et le BRÉSIL ont souhaité l'établissement d'un GSET, mais l'EGYPTE a déclaré que cela est prématuré.

**GROUPE DE CONTACT SUR L'ARTICLE 18.2(A)**

Le groupe de contact s'est réuni dans la soirée et a examiné les vues divergentes exprimées sur l'objectif de la documentation devant accompagner les OVM-AHAT, y compris la fourniture des données temporelles, permettant la prise de décisions et la conduite du suivi. Les délégués ont ensuite procédé à des échanges de vues sur la logique derrière le terme "peut contenir," abordant les scénarios d'application potentiels, les mouvements intentionnels d'OVM-AHAT et le lien avec les seuils retenus pour la présence adventive.

**DANS LES COULOIRS**

Les Parties sont arrivées à Curitiba, "capitale écologique du Brésil," pour prendre part à la CdP/RdP-3 et plusieurs d'entre eux espèrent voir la controverse qui a persisté sur la question des exigences en matière de documentation, requises pour les OVM-AHAT, et en particulier sur le terme "peut contenir," être finalement résolue à cette réunion. Des délégués chevronnés ont estimé que la question des seuils pour la présence adventive ou non intentionnelle, est le principal obstacle posé à la réalisation d'un accord, et de nombreux participants ont été surpris par la déclaration assertive du Gouverneur de Paraná que "pas une seule graine" de soja génétiquement modifiée n'est exportée du port de Paranaguá. Néanmoins, certains ont perçu dans la réunion très suivie du groupe de contact, lundi soir, une preuve de la volonté des parties de parvenir à un compromis, avant vendredi.